

Séance
ordinaire du 3
septembre
2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.09.457

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.09.458

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 à 20 h et de la séance extraordinaire du 22 août 2019 à 8h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 256 263.50\$
 - ↪ Comptes préautorisés : 262 234.46\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

FINANCES

6. Autorisation de versement des dons.

7. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation de formation pour deux employés de la Ville de Mont-Joli.
9. Autorisation de formation aux employés du service des travaux publics.

LOISIRS

10. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 6.
11. Acceptation de la modification de chantier numéro 12 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.
12. Acceptation de la modification de chantier numéro 13 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.

TRAVAUX PUBLICS

13. Approbation de la programmation des travaux version 1 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

URBANISME

14. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 28 août 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
15. Affaires nouvelles.
16. Période de questions.
17. Clôture et levée de l'assemblée.

19.09.459

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2019 À 8H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 à 20 h et de la séance extraordinaire du 22 août 2019 à 8h;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 août 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 22 août 2019 à 8 h en sa forme et teneur.

19.09.460

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 256 263.50\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 262 234.46\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19.09.461

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli versera sa contribution au déficit annuel du Motel Industriel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2018 et de verser à la Corporation de développement économique un montant de 1602 \$ à titre de contribution au déficit annuel du Motel Industriel.

FINANCES

19.09.462

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Corporation du Cimetière de Mont-Joli	Cérémonie	Prêt de 200 chaises
Association du cancer Est-du-Québec	Campagne de financement	250\$
Éco-Mitis	Nettoyage des berges	50\$

19.09.463

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en septembre 2019 au montant de 171 906.53 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 51 571.96 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.09.464 **AUTORISATION DE FORMATION POUR DEUX EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière et monsieur Steve Corneau, directeur des finances à suivre une formation offerte par la Corporation des officies municipaux du Québec intitulée « Contrats municipaux : les meilleures stratégies », le 3 octobre prochain à Québec, et ce, au coût de 465\$ par personne. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

19.09.465 **AUTORISATION DE FORMATION AUX EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la tenue de la formation « Travaux publics de construction » donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaire municipale (APSAM), les 25-26 septembre, 2 et 3 octobre prochains, et ce, au coût de 5 799,84\$ pour les employés suivants :

- Yvan Bond, Maurice Boudreau, Jean-Denis Déry, Claude Fortin, Kevin Guimond, Marlène Langlois, André Lévesque, Claude Lévesque, Angèle Sergerie et Jean-Pierre Sergerie.

LOISIRS

19.09.466 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6**

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 6 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 519 031.05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 6 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 6 au montant de 519 031.05\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.09.467 **ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 12 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 12 suivante :

Travaux pour la EL-02: 3 965.82\$

19.09.468 **ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 13 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA**

Item retiré

TRAVAUX PUBLICS

19.09.469

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 1 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

URBANISME

19.09.470

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 28 AOÛT 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 28 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 28 août 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 74 permis de rénovation pour une valeur de 855 514 \$;
- L'émission de 10 permis de construction pour une valeur de 662 800 \$;
- Une demande de dérogation mineure.

19.09.471 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

19.09.472 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-François Leblanc mentionne que la sécurité des enfants aux abords de l'école Les Alizés par la rue Aubin/St-Jean-Baptiste est dangereuse et qu'il serait nécessaire d'y apporter des correctifs en ajoutant plus de signalisation et à la rigueur, d'y ajouter un brigadier scolaire.

Monsieur Martin Soucy mentionne qu'il y a effectivement des actions à poser à court et moyen terme dans ce secteur.

Monsieur Francis Bergeron mentionne qu'il faudrait ajouter une traverse de piétons au coin de la Grotte/Aubin/de la Fonderie.

Monsieur Martin Soucy que cette suggestion sera apportée au comité de circulation.

Monsieur Anctil mentionne qu'il a fait le constat en faisant ses marches que beaucoup de propriétaires de chiens n'attachent pas leur animal et que certaines personnes craignent les chiens.

Monsieur Martin Soucy mentionne que la Ville a un règlement et qu'il est applicable par la Sûreté du Québec, de ne pas hésiter à les contacter au besoin.

19.09.473 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière